



## Comité Directeur de la LEGE

### Procès-verbal de la réunion du 15/06/2021

**Modalités :** visioconférence  
**Date :** mardi 16 juin de 19h00 à 20h30

#### Liste des participant(e)s :

Régis NOIZET - Président de la LEGE	présent
Dr. Simone ACKERMANN-HUBLAU	absente
Delphine BERGMANN	présente
Aurore JACQUESSON	présente
Julie GRIGGIO	absente
Claude ADRIAN	absent excusé
Rachid HEDDACHE	présent
Thierry HUSSER	absent
Stéphane JOUNIAUX	absent excusé
Bernard LECLERC	présent
Jean-Pierre LIST	présent
Julien MAHIEUX	présent
Laurent MORVRANGE	présent
Etienne ROBERT-DEHAULT	présent
Christian SIMON	présent
Christophe TEJEDO-CRUZ	absent excusé

Soit 10 membres présents sur 16

#### Ordre du jour

- 1) Approbation du PV de la réunion du 6 mai 2021
- 2) Appel à candidature pour le poste de DTR
- 3) Nomination de Julien MAHIEUX au Bureau de la LEGE
- 4) Proposition d'accompagnement financier / développement des clubs
- 5) Démarche et maquette / site Internet de la LEGE
- 6) Questions d'actualité

**Pièce jointe :** le document PowerPoint présenté en séance.

**Votes des points soumis à décision :** ils ont été faits par l'envoi d'un formulaire électronique à tous les membres du Comité Directeur.

Le vote était ouvert entre le 16 juin 10h00 et le 17 juin 21h00.

Régis NOIZET remercie les participants pour leur présence, en regrettant que certains membres du Comité Directeur qui souhaitaient participer à cette réunion n'aient pas pu le faire en raison de l'horaire retenu. Tous les membres du Comité Directeur avaient été consultés (avec un Doodle) avec une proposition de 4 dates dans la semaine et 7 horaires différents. Aucune de ces propositions n'a retenu l'unanimité. Le créneau horaire retenu (19h00-20h15) pour le 15 juin avait le même nombre de voix que le créneau plus tardif (20h00 – 21h15). Quel que soit le choix, il y avait donc nécessairement des personnes pénalisées.

## 1) Approbation du PV de la réunion du 6 mai 2021

Cette approbation n'a pas été faite formellement en séance comme elle aurait dû l'être pour la bonne règle. Mais le PV de séance n'a fait l'objet d'aucune remarque suite à sa diffusion. Il est donc considéré comme définitivement adopté.

## 2) Appel à candidature pour le poste de DTR (Directeur Technique Régional)

Jean-Pierre List rappelle les missions définies pour le DTR dans les statuts de la LEGE et le Règlement Intérieur (voir pièce-jointe).

Régis Noizet indique l'importance de ce poste pour le bon déroulement des compétitions nationales et régionales. Il insiste également sur l'urgence à nommer un DTR pour que la prochaine saison sportive puisse s'engager dans les meilleures conditions possibles. Il demande aux membres du Comité Directeur s'ils ont connaissance d'une candidature éventuelle à cette fonction qui ne se serait pas encore fait connaître ? Aucune proposition n'est faite.

Régis informe le Comité Directeur qu'à sa demande Marc FOURCART a bien voulu accepter d'assurer cette fonction, tout au moins dans un premier temps. Régis remercie Marc FOURCART d'avoir accepté cette mission et conformément aux statuts de la LEGE demande au Comité Directeur de ratifier cette nomination.

**Résultat du vote** : abstention : 0    vote pour : 10    vote contre : 0

➡ Marc FOURCAT est donc nommé Directeur Technique Régional et, à ce titre, Président de la Commission Technique Régionale.

## 3) Nomination de Julien MAHIEUX au Bureau de la LEGE

Régis rappelle la démission de 2 membres du Bureau au cours de ces dernières semaines, à savoir Daniel ROOS et Claude ADRIAN.

Conformément aux dispositions statutaires, il propose la ratification par le Comité Directeur de la nomination en tant que membre du Bureau de Julien MAHIEUX qui a bien voulu accepter ce poste.

**Résultat du vote** : abstention : 1 (Bernard LECLERC)    vote pour : 9    vote contre : 0

➡ Julien MAHIEUX est donc nommé comme membre du Bureau de la LEGE

#### 4) Proposition d'accompagnement financier / développement des clubs

Jean-Pierre List, qui est aussi président de la Commission Développement de la LEGE, présente les mesures proposées par la commission pour soutenir le développement des clubs en **zone blanche** (ville dans laquelle il n'y a ni club d'échecs, ni section d'un club d'échecs (salle de jeu et d'entraînement)).

Il rappelle que cette action a fait l'objet d'une demande de subvention ANS de 6.000 € par le biais d'un dossier soumis à la FFE. Si cette subvention est acceptée, les actions financées devront être réalisées avant le 31 décembre 2021. Par ailleurs la FFE a fait savoir que les contrôles de bonne fin de ces actions seront intensifiés par l'exigence d'un bilan pour chacune d'elles. Il n'y a pas d'obligation à atteindre l'objectif annoncé mais à réaliser les actions prévues. Il est donc urgent d'engager les actions, sachant qu'il ne reste que 6 mois dont le 2 mois de trêve estivale.

Pour Régis Noizet, indépendamment de l'absence éventuelle du soutien financier de l'ANS, il est important que les Commissions qui ont fourni un réel travail de définition de leur plan d'action puissent bénéficier, en toutes circonstances, de la somme allouée dans le budget prévisionnel de la LEGE, tel qu'il a été adopté par l'Assemblée Générale.

La Commission Développement propose de soutenir les actions suivantes :

- a) Organisation d'un évènement échiquéen en zone blanche
- b) Création d'une nouvelle section d'un club existant en zone blanche
- c) Création d'un nouveau club en zone blanche
- d) Création d'un fonds d'images (ou d'affiches) dont la LEGE détiendrait les droits pour les clubs de la région

##### **a) Organisation d'un évènement échiquéen en zone blanche**

Il s'agit d'évènements organisés par un club ou par un CDJE **dans une zone blanche** pour faire connaître l'activité des clubs d'échecs. L'objectif étant soit de préparer l'ouverture d'un nouvelle « section » d'un club existant, soit la création d'un club ou plus simplement de faire venir des joueurs dans un club voisin. Cette évènement se traduira généralement par l'organisation d'un tournoi (y compris un tournoi officiel), l'organisation d'une simultanée, l'organisation de séances d'initiation, ... Cela doit être l'occasion de contacter l'équipe municipale, les journaux locaux, les associations locales, les commerçants, ...

**Financement proposé** : 150 € par évènement pour une prévision de 10 évènements à financer d'ici le 31/12/21.

##### **b) Création d'une nouvelle section d'un club existant en zone blanche**

Considérant qu'il est généralement plus simple de créer une nouvelle section (salle de jeu) d'un club existant que de créer ex nihilo un nouveau club (trouver des dirigeants, réaliser les formalités administratives, ...) la Commission propose de soutenir ce type d'action (réalisation d'affiches, achats de matériel échiquéen, organisation de journées porte ouverte, ...).

**Financement proposé** : 200 € par création de section pour une prévision de 10 créations à financer d'ici le 31/12/21.

### c) Création d'un nouveau club en zone blanche

Il est à noter que ce type d'action était déjà financé par la LEGE dans le passé et qu'il obtient par ailleurs le soutien de la FFE par la mise à disposition de matériel.

**Financement proposé** : 350 € par création de section pour une prévision de 3 créations à financer d'ici le 31/12/21.

### d) Création d'un fonds d'images (ou d'affiches) dont la LEGE détiendrait les droits pour les clubs de la région

Cette mesure s'inspire d'une initiative récente du CDJE54 qui pour encourager les joueurs à rejoindre un club d'échecs a fait réaliser par un artiste photographe local une affiche qui suggère le thème du « Jeu de la Dame ». Le CDJE54 détient les droits à la diffusion de cette affiche pour tous les clubs du département qui souhaiteront l'utiliser en la personnalisant. Le CDJE54 propose d'ailleurs à la LEGE, si elle y est intéressée, de négocier un droit de diffusion pour l'ensemble des clubs du Grand Est.

Dans ce même esprit, la FFE propose déjà un certain nombre d'affiches qui peuvent être personnalisées par le club qui souhaite les utiliser. Elle propose même le service d'un imprimeur.

On pourrait aussi imaginer d'organiser un concours auprès des joueurs de nos clubs pour réaliser des dessins humoristiques originaux, voire des « fonds d'affiche » personnalisables.

**Financement proposé** : une enveloppe de 500 € à utiliser d'ici le 31/12/21.

Bernard LECLERC aurait souhaité que la LEGE prenne en charge la réalisation de roll-up dont le coût de revient à l'unité est de 80 €.

👉 Pour chacun de ces financements potentiels, le Comité de Direction demande qu'il n'intervienne **qu'après l'exécution réelle de l'action et sur présentation d'une preuve de sa réalisation**. Cette preuve peut éventuellement se réduire à la copie d'un article de presse relatant l'évènement, une photographie, ... Il ne s'agit pas de mettre en place un système « bureaucratique » mais de s'assurer néanmoins qu'il n'y ait pas l'exploitation d'un effet d'aubaine.

La Commission, dans ce même souci de cohérence, a demandé que les actions dont la contribution financière est demandée par les clubs soient soumises à l'approbation de leur CDJE car il a une meilleure connaissance que la LEGE des réalités du terrain.

👉 Régis Noizet demande que la validation par le Comité Directeur porte sur l'ensemble des actions proposées car il est de la responsabilité de la Commission de proposer un ensemble cohérent de mesures.

Le Comité Directeur souhaite également que l'enveloppe budgétaire prévue ne soit pas dépassée.



# Ligue des Échecs du Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Association loi de 1901 (RNA W543009501) - Siret : 823834 908 00019  
Siège social : Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine  
Adresse de gestion : 9 Lotissement La Charme – 08310 La Neuville en Tourne à Fuy  
[www.echecs-grand-est.fr](http://www.echecs-grand-est.fr) @ [ligueechecsgrandest@gmail.com](mailto:ligueechecsgrandest@gmail.com)



➔ Le débloqué des contributions financières se fera après la clôture de la réception des dossiers. Si le volume des demandes conduit à un dépassement de l'enveloppe budgétaire il sera demandé au Comité Directeur de statuer.

**L'enveloppe budgétaire globale est donc de 5.050 € pour 2021.**

**Résultat du vote** : abstention : 0    vote pour : 10    vote contre : 0

➔ **Les actions de développement proposées par la Commission Développement sont adoptées.**

## 5) Démarche et maquette / site Internet de la LEGE

Voir dans la pièce jointe l'exposé des motifs de cette proposition faite par Jean-Pierre LIST.

Bernard LECLERC s'insurge et ne comprend pas pourquoi il n'a pas été décidé de poursuivre le développement du site actuel et de le confier à un professionnel de l'informatique. Par ailleurs, il considère qu'il aurait fallu faire un appel d'offres.

Laurent MORVRANGE remercie Jean-Pierre pour le travail important qui a été fait et pour la qualité du résultat. Il considère qu'il est normal que la LEGE cherche à appliquer la charte graphique édictée par la FFE car la LEGE est un organe déconcentré de la FFE, au même titre d'ailleurs que les CDJE. Concernant l'absence d'appel d'offres, il ne voit pas pourquoi il y aurait un appel d'offres pour un travail réalisé bénévolement. Concernant enfin la personne en charge des publications sur le site Internet de la LEGE, il est important qu'elle soit proche de l'équipe dirigeante de la LEGE et tout particulièrement de son Président.

Delphine BERGMANN partage l'avis concernant le travail réalisé.

Régis NOIZET souligne qu'il ne s'agit pas de critiquer l'excellent et important travail qui a été fait par Stéphane jusque-là. Il y a eu certes des points de désaccord ponctuels concernant l'une ou l'autre publication mais en aucun cas une remise en cause globale.

Stéphane JOUNIAUX doit être vivement remercié pour tout le travail accompli avec beaucoup d'ardeur et d'abnégation au cours de ces 5 dernières années.

Il s'agit juste de mettre en œuvre une nouvelle version du site dans des conditions légèrement différentes de celles du passé avec une architecture qui distingue plus clairement les informations destinées au grand public, de celles destinées aux dirigeants des clubs et des CDJE du Grand Est. Il ne faut en particulier pas que l'exposition des débats internes, qui sont normaux et même souhaitables, viennent ternir l'image de la LEGE par rapport au grand public.

Jean-Pierre LIST précise que l'effort qu'il aurait fallu faire pour revoir l'architecture et le design du site actuel n'aurait pas été très différent de celui qu'il faut faire pour développer un nouveau site. La maquette a été développée en une dizaine de jours et bien sûr pas à temps plein.

**Résultat du vote** : abstention : 0    vote pour : 9    vote contre : 1 (Bernard LECLERC)

➡ Le développement d'un nouveau site Internet basé sur l'architecture et le design de la maquette est adopté.

Il reste à constituer une Commission Communication pour valider l'architecture et le design à un niveau plus fin et surtout pour contribuer à la publication de nouvelles informations. Pour les aspects techniques, Jean-Pierre se fait déjà aider par Marc LAMBOLEZ qui est informaticien de profession (c'est aussi le cas de Jean-Pierre mais il a eu son diplôme d'ingénieur en informatique en 1973 et les technologies n'étaient pas tout à fait les mêmes !).

## 6) Questions d'actualité

- **Votes des décisions en séance** : tous les participants à la réunion considèrent qu'il serait sans doute préférable que les votes se fassent pendant la séance en visioconférence, du moins si le nombre de participants est suffisant. Pour Jean-Pierre, il serait souhaitable pour cela de revoir le Règlement Intérieur de la LEGE pour définir les modalités et les faire adopter par la prochaine AG.
- **Enquête sur l'ensemble des besoins de formation** : à la rentrée prochaine, Rachid HEDDACHE envisage de faire sa traditionnelle enquête auprès des clubs sur leurs besoins en matière de formation dans le domaine de l'arbitrage, à l'aide d'un questionnaire électronique. Il propose d'élargir cette enquête à l'ensemble des formations qui pourraient être proposées aux adhérents (DIFE, DAFE,...). Comme ces formations sortent du périmètre de sa stricte responsabilité de Directeur Régional de l'Arbitrage, il souhaite l'accord du Comité Directeur sur ce point.

**Résultat du vote** : abstention : 0    vote pour : 10    vote contre : 0

- **Formation d'arbitre « Elite »** :  
Constatant qu'il y a dans le Grand Est très peu « d'arbitres Elite », Rachid HEDDACHE souhaite organisée une formation à Strasbourg dans les prochains mois. Il demande à la LEGE de soutenir financièrement cette formation. Régis NOIZET lui donne un accord de principe sur ce point.

Secrétaire Général de la LEGE

Jean-Pierre LIST



Président de la LEGE

Régis NOIZET

